



IMPOTS ET LICITATION FAISANT CESSER L INDIVISION

Par **hvflo**, le **07/03/2011** à **16:43**

bonjour, mon mari et moi sommes divorcés et j'ai racheté ma part de la maison en faisant un crédit. Nous sommes passés devant le notaire en juin 2010. Le nom de l'acte notarié est licitation faisant cesser l'indivision. J'aimerais savoir car aucun service des impôts n'a su me répondre...si mes intérêts d'emprunt seront déductibles sur ma prochaine déclaration fiscale? au titre de l'achat de ma résidence principale?
cordialement